Acte Certifié exécutoire

Envoi: 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication: 10/07/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-10-2-19 Séance du vendredi 3 juillet 2009

PÔLE VÉHICULE DU FUTUR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve, en ce qui la concerne, le contrat de performance 2009-2011 du pôle Véhicule du Futur et la convention de financement,
- alloue une subvention de fonctionnement de 76 500€ au titre de 2009 (programme 108, F728, article 6574, fonction 93),
- autorise le Président à signer le contrat de performance et la convention de financement, joints en annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions